
Accès au droit et aide aux victimes

Annuaire des contacts



CAEN.FR @  

NOVEMBRE 2018

CAEN
NORMANDIE 

LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES	4
LA COUR D'ASSISES	4
LA COUR D'APPEL.....	4
LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE.....	4
LE TRIBUNAL D'INSTANCE.....	5
LE TRIBUNAL POUR ENFANTS	6
LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CAEN	6
LE TRIBUNAL DE COMMERCE.....	7
LE TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX.....	7
LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES.....	8
LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL (CAA)	8
LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF (TA).....	8
LES MÉDIATIONS ET CONCILIATIONS.....	9
LE DÉFENSEUR DES DROITS	9
LE CONCILIATEUR DE JUSTICE.....	10
LE MÉDIATEUR FAMILIAL.....	11
LE CENTRE DE MÉDIATION DE NOTAIRES DE NORMANDIE.....	12
LES CONSULTATIONS GRATUITES DES PROFESSIONNELS DU DROIT	13
LES CONSULTATIONS GRATUITES ORGANISÉES PAR L'ORDRE DES AVOCATS	13
LES CONSULTATIONS GRATUITES D'HUISSIERS DE JUSTICE	15
L'ACCÈS AU DROIT	16
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU CALVADOS (GIP/CDAD 14)	16
LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD).....	17
LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	18
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP).....	19
UFC QUE CHOISIR	19
LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC).....	20
LA MAISON DES ADOLESCENTS.....	20
LA MAISON DE L'HABITAT.....	21
LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU CALVADOS (MDPH)	21
LA MAISON DES SYNDICATS	22
LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (L.D.H.)	22
L'AIDE AUX VICTIMES.....	23
L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES (ACJM)...	23
LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES	24
LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES.....	25
L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES (ACJM)...	25
LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	25
LES PERSONNES ÉTRANGÈRES.....	26
LA CIMADE (accueil juridique et administratif des étrangers).....	26
LES CENTRES D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE (CADA)	27
FRANCE TERRE D'ASILE	28
ASSOCIATION DES RÉFUGIÉS DU CALVADOS (ARCAL)	28
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC TOU-TE-S LES IMMIGRÉ-E-S DU CALVADOS (ASTI 14).....	29

Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes sur le territoire

En novembre 2016, le Préfet du Calvados, la Ville de Caen, le Président du Conseil Départemental et le Procureur de la République ont signé une stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette stratégie définit trois axes de travail :

- les jeunes exposés à la délinquance,
- la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes ainsi que l'aide aux victimes,
- l'amélioration de la tranquillité publique.

En matière d'aide aux victimes, la connaissance des différents dispositifs est la condition nécessaire à l'accès aux droits de chacun.

Ce guide doit permettre aux professionnels et usagers d'identifier les structures d'accès aux droits et d'y recourir en fonction de leurs problématiques et de leurs besoins particuliers. Il est également disponible sur caen.fr.

La Ville de Caen, à travers cette initiative, souhaite contribuer pleinement à la bonne information de tous et aider chaque personne à s'orienter vers les structures pouvant lui apporter un accompagnement et un soutien adapté.

Les juridictions judiciaires

LA COUR D'ASSISES

Activité : La Cour d'assises est la juridiction compétente pour juger les crimes, c'est-à-dire les infractions les plus graves, punies de réclusion ou détention criminelle. Elle est une juridiction non permanente puisqu'elle statue par sessions, qui ont lieu au moins une fois par trimestre. Elle est départementale.

Cour d'appel de Caen

Cour d'Assises

Place Gambetta - 14050 Caen cedex 4

Tél. / 02.31.30.70.59 - Fax / 02.31.30.81.40

Courriel / courdassises.caen@justice.fr

LA COUR D'APPEL

Activité : Cette juridiction du second degré examine les affaires qui ont été soumises précédemment à un tribunal de l'ordre judiciaire (tribunal de grande instance, tribunal de commerce, Conseil de Prud'hommes, tribunal des Affaires de Sécurité Sociale...).

Cour d'appel de Caen

Place Gambetta - 14050 Caen cedex 4

Tél. / 02.31.30.70.00 - Fax / 02.31.85.19.26

Courriel / ca-caen@justice.fr

Site / www.ca-caen.justice.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Activité : En matière civile, le tribunal de grande instance juge les litiges entre particuliers portant sur des sommes supérieures à 10 000 € (factures impayées, problèmes de construction, indemnisation des victimes...).

Il a une compétence exclusive en tant que juge aux affaires familiales, juge de l'exécution et juge des libertés et de la détention. Autrement dit, le TGI est seul compétent pour de nombreuses affaires quelque soit le montant de la demande :

- état des personnes : état civil, filiation, changement de nom, nationalité (revendication, contestation)...
- famille : régimes matrimoniaux, divorce, autorité parentale, adoption, pension alimentaire, succession...
- droit immobilier : propriété immobilière, saisie immobilière...
- brevets d'invention et droit des marques...

En matière pénale, il juge, sous le nom de tribunal correctionnel, les délits (homicide involontaire, blessures volontaires, conduite en état d'ivresse, abandon de famille, vol, escroquerie, rébellion, etc.).

Tribunal de grande instance

11, rue Dumont d'Urville - CS 45257 - 14052 Caen cedex 4

Tél. / 02.50.10.13.00 - Fax / 02.50.10.13.08

Courriel / tgi-caen@justice.fr

Site / www.ca-caen.justice.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

LE TRIBUNAL D'INSTANCE

Activité : Ce tribunal juge toutes les affaires civiles pour lesquelles la demande porte sur des sommes inférieures à 10 000 euros : litiges liés aux accidents de la circulation, conflits relatifs au paiement des charges de copropriété, dettes impayées, livraisons non conformes, travaux mal exécutés, demandes de dommages et intérêts ou de remboursement d'un produit ou d'un service, etc. Il est également chargé des affaires relatives aux tutelles.

Sa compétence est exclusive dans certaines affaires, quel que soit le montant de la demande (par exemple en ce qui concerne les litiges relatifs au logement nés entre propriétaires et locataires).

Tribunal d'instance

11, rue Dumont d'Urville - CS 55365 - 14053 Caen cedex 4

Tél. / 02.50.10.13.00 - Fax / 02.50.10.13.08

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

Les juridictions judiciaires

LE TRIBUNAL POUR ENFANTS

Activité : Le tribunal pour enfants est une formation spécifique du tribunal de grande instance. Le tribunal pour enfants est également chargé de la protection des enfants et peut prononcer des placements, organiser des droits de visite, etc. Il juge les auteurs des contraventions de 5^e classe, de délits et de crimes qui étaient mineurs au moment des faits. Lorsque les crimes ont été commis par des mineurs de plus de 16 ans, la juridiction compétente est la cour d'assises des mineurs.

Tribunal pour enfants

11, rue Dumont d'Urville - CS 45257 - 14052 Caen cedex 4
Tél. / 02.50.10.13.00 - Fax / 02.50.10.13.08

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 de 13h15 à 16h45

LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CAEN

Activité : Le conseil de prud'hommes est chargé de régler les litiges individuels qui surviennent entre salariés ou apprentis et employeurs à l'occasion du contrat de travail ou d'apprentissage.

Conseil des prud'hommes

Place Gambetta - 14050 Caen cedex 4
Tél. / 02.31.30.70.73 - Fax / 02.31.30.70.91

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LE TRIBUNAL DE COMMERCE

Activité : Juridiction composée de juges élus par les commerçants ou dirigeants d'entreprise. Elle tranche les conflits entre les particuliers et commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales et statue sur le sort des entreprises en difficulté.

Tribunal de commerce de Caen

Place Gambetta - BP 555 - 14037 Caen cedex 1
Tél. / 02.31.85.40.00
Site / www.greffe-tc-caen.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

LE TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX

Activité : Le tribunal paritaire des baux ruraux est compétent pour trancher les conflits s'élevant à l'occasion d'un bail rural entre un propriétaire d'un domaine agricole et son fermier ou métayer. Le tribunal peut statuer sur des conflits concernant par exemple un loyer de fermage, la durée de métayage, la reprise de la terre.

Tribunal paritaire des baux ruraux

11, rue Dumont d'Urville - CS 55365 - 14053 Caen cedex 4
Tél. / 02.50.10.13.00 - Fax / 02.50.10.13.08

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL (CAA)

Activité : La cour administrative d'appel réexamine les dossiers déjà jugés par les tribunaux administratifs de Caen, Nantes, Orléans et Rennes lorsque l'une des parties n'est pas satisfaite de la décision rendue.

Cour administrative d'appel de Nantes

2, place de l'Édit de Nantes - B.P. 18529
44185 NANTES cedex 4
Tél. / 02.51.84.77.77 - Fax / 02.51.84.77.00
Courriel / greffe.caa-nantes@juradm.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF (TA)

Activité : Le tribunal administratif juge, en premier ressort, toutes les contestations opposant les personnes privées (particuliers, sociétés privées, associations, etc.) à des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics) et les litiges opposant des collectivités publiques entre elles, excepté le règlement des litiges attribués, par des textes spéciaux, soit directement au Conseil d'État, soit à des juridictions spécialisées.

Le tribunal administratif est juge de la légalité des décisions et actes des personnes publiques, qui lui sont déférés (par exemple : permis de construire, retrait de points de permis de conduire, fonction publique, RSA, etc.).

Il est aussi le juge des marchés publics, de la responsabilité de la puissance publique, des impôts locaux (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA, impôts locaux).

Son juge d'appel est la cour administrative d'appel de Nantes.

Tribunal administratif de Caen

3, rue Arthur Leduc - B.P. 25086 - 14050 Caen cedex 4
Tél. / 02.31.70.72.72 - Fax / 02.31.52.42.17
Courriel / greffe.ta-caen@juradm.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public. Il est en pratique chargé de :

- défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public ;
- défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ;
- lutter contre les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ainsi que de promouvoir l'égalité ;
- veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République.

Site / www.defenseurdesdroits.fr

Permanences

1 Préfecture

Rue Saint Laurent - 14000 Caen
Tél. / 02.31.30.64.82
Vendredi matin, sur rendez-vous

2 Maison de justice et du droit

1, place de l'Europe - 14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. / 02.31.53.20.04
Mercredi après-midi et 2^e et 4^e samedis matin

Les médiations et conciliations

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Activité : Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est obligatoire de passer par un conciliateur de justice pour les litiges de moins de 4 000 €.

Un conciliateur de justice est une personne bénévole nommée par le 1^{er} président de la cour d'appel. Il s'emploie à trouver une solution à l'amiable, en accord avec les parties, pour résoudre un litige avec un particulier ou une entreprise.

Ce service est totalement gratuit, accessible à tous, et permet d'éviter un procès.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et qui est tenu à une obligation de secret, de traiter les affaires dont il est saisi, de manière impartiale; il intervient dans les affaires civiles.

Il n'est pas habilité à traiter :

- le droit du travail,
- le droit de la famille,
- le contentieux familial,
- le droit administratif.

Il peut intervenir pour :

- des conflits de voisinage,
- des impayés,
- des malfaçons pour des travaux au sein du domicile,
- des litiges liés à la consommation,
- des problèmes locatifs et des litiges avec les agences immobilières et des propriétaires,
- des baux commerciaux,
- du droit rural.

Permanences

Tribunal d'instance

11, rue Dumont d'Urville - CS 55365 - 14053 Caen cedex 4

Tél. / 02.50.10.13.00 - Fax / 02.50.10.13.08

- 1 2^e et 4^e mardis du mois, sur rendez-vous uniquement.
- 2 Mercredi matin, 1 fois par mois, sur rendez-vous uniquement.
- 3 Jeudi matin, sur rendez-vous uniquement

Les Pôles de vie des Quartiers

Pôle Nord-Ouest

5 rue Jean Racine - Tél. / 02.31.06.12.90

1^{er} et 3^e mardis, du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pôle Nord-Est

15 place Champlain - Tél. / 02.31.94.65.94

- 1 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 14h à 17h, sur rendez-vous uniquement.
- 2 1^{er} et 3^e jeudis du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous uniquement.

Pôle Rive droite

16 avenue capitaine Georges Guynemer - Tél. / 02.31.82.73.58

1^{er} et 3^e mardis du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous uniquement.

Pôle Centre, Sud-Ouest

18 avenue des chevaliers - Tél. / 02.14.37.31.00

1^{er} et 3^e jeudis du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous uniquement.

LE MÉDIATEUR FAMILIAL

Activité : Le médiateur familial est un professionnel qui peut intervenir dans les conflits familiaux, notamment pour préserver les intérêts des enfants. Il aide les parties d'une manière neutre et impartiale à dialoguer afin qu'elles élaborent elles mêmes des solutions acceptées et donc durables à leur conflit. La médiation familiale est une démarche volontaire, elle peut aussi être demandée par le juge. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord écrit peut-être rédigé avec les personnes.

Prise de rendez-vous par téléphone, auprès d'une des trois structures labellisées :

- 1 **AAJB Association des Amis de Jean Bosco**
37 rue des Boutiques (Folie Couvrechef) à Caen
Tél. / 02.61.45.17.24
- 2 **ACSEA Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte**
31 rue des Compagnons à Caen
Tél. / 02.31.95.25.55
- 3 **EPE - Ecole des Parents et des Educateurs**
15, avenue de Cambridge - Citis
14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. / 02.31.38.83.83

Les médiations et conciliations

LE CENTRE DE MÉDIATION DE NOTAIRES DE NORMANDIE

Activité : Le Centre de Médiation de Notaires de Normandie intervient dans le cadre de tentative de résolution de différends en matière familiale, commerciale, professionnelle, de voisinage.

6, place Louis Guillouard - BP 66146 - 14065 Caen cedex 4

Tél. / 02.31.85.44.62

Courriel / mediation.ci.caen@notaires.fr

Site / www.notaires2normandie.com

Les consultations gratuites des professionnels du droit

LES CONSULTATIONS GRATUITES ORGANISÉES PAR L'ORDRE DES AVOCATS

La Maison de l'avocat

Activité : La Maison de l'avocat a pour vocation essentielle de permettre au public et plus généralement à toute personne intéressée, d'obtenir des renseignements sur l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Caen, les avocats qui exercent, et les services proposés par l'Ordre. Ainsi, un annuaire comprenant l'ensemble des avocats inscrits au tableau de l'Ordre, avec des informations sur leur mode d'activité, spécialités, leurs coordonnées et site internet vous sont proposés.

Quantité de renseignements figurent sur le site internet de l'Ordre des avocats.

Il convient de s'adresser à la Maison de l'avocat pour obtenir la désignation d'un avocat d'office en adressant une demande écrite à laquelle doit être jointe la convocation à l'audience.

Maison de l'avocat

3, avenue de l'Hippodrome ZAC Gardin - 14000 Caen

Tél. / 02.31.86.37.11 - Fax / 02.31.86.39.39

Courriel / barreau@caen-avocats.net

Site / www.caen-avocats.net

Un mineur peut bénéficier gratuitement des conseils d'un avocat désigné par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats

Les consultations gratuites des professionnels du droit

Tout public

1 La Maison de Justice et du Droit

1, place de l'Europe - 14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. / 02.31.53.20.04 - Fax / 02.31.53.85.85

2^e et 4^e samedi du mois, de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous

2 Point d'Accès au Droit (PAD) de Caen

11, rue Dumont d'Urville - 14000 Caen

Tél. / 02.50.10.13.17

Courriel / cdad14@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

Sous condition de ressources, et en fonction de la nature de la demande, des **bons de consultation gratuite d'avocats** consultant dans leur cabinet peuvent être attribués.

Informations réservées aux entreprises

Chambre de commerce et d'industrie

1, rue René Cassin - Caen Saint Contest - 14911 Caen cedex 9

Tél. / 02.31.54.54.54 - Fax / 02.31.54.40.98

Site / www.caen.cci.fr

1^{er} et 3^e lundi du mois, de 14h00 à 16h30, sur rendez-vous uniquement

Informations réservées aux artisans ou pour des litiges avec des artisans

1 Chambre des métiers

2, rue Claude Bloch - BP 5059 - 14077 Caen cedex 5

Tél. / 02.31.53.25.00 - Fax / 02.31.53.25.01

Courriel / cm14@cm-caen.fr

Site / www.cm-caen.fr

1^{er} vendredi du mois, de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous uniquement

2 La Maison de Justice et du Droit

1, place de l'Europe - 14200 Hérouville Saint-Clair

Tél. / 02.31.53.20.04 - Fax / 02.31.53.85.85

2^e mardi du mois, de 9h30 à 12h00, sur rendez-vous.

LES CONSULTATIONS GRATUITES D'HUISSIERS DE JUSTICE

La chambre interdépartementale des huissiers de justice du Calvados ne tient pas de permanence. Pour obtenir des informations, il faut joindre un membre de la chambre, et plus particulièrement soit le Président, la secrétaire ou le syndic.

Chambre Interdépartementale des huissiers de justice de Basse-Normandie

Les demandes se font par courriel

BP 31652

14000 Caen

Courriel du Président / cidhj.caen.president@huissiers-justice.fr

Courriel du Secrétaire / cidhj.caen@huissiers-justice.fr

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU CALVADOS (GIP/CDAD 14)

Activité : La loi du 10 juillet 1991, réformée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, prévoit l'institution, dans chaque département, d'un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

Il a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de favoriser les actions en matière d'aide à l'accès au droit et enfin d'évaluer la qualité des dispositifs mis en place.

Il met en place des Points d'Accès au Droit : lieu d'accueil gratuit et permanent, permettant d'orienter les personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires ou administratifs.

Permanences

1 Pôle de Vie des Quartiers Rive-Droite

16, avenue Capitaine Guynemer - 14000 Caen
Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
et/ou le mercredi matin de 9h00 à 12h00
Permanence spécial mineurs et jeunes majeurs
Deux mercredis après-midi par mois de 13h00 à 17h00
Sur rendez-vous au 02.50.10.13.07

2 Palais de Justice

11, rue Dumont d'Urville - 14000 Caen
Lundi au vendredi, de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Sans rendez-vous

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

Activité : La Maison de Justice et du Droit constitue un lieu d'accès au droit (accueil, aide, information, consultation...) pour le public. Elle accueille des permanences de professionnels et d'institutions œuvrant dans les champs judiciaires.

Elle assure également une permanence judiciaire de proximité, constitue un outil de prévention de la délinquance et permet de répondre utilement à la petite délinquance quotidienne et aux petits litiges d'ordre civil.

Un greffier et un juriste vous reçoivent sans rendez-vous, gratuitement et anonymement, sur place ou par téléphone.

La Maison de Justice et du Droit

1, place de l'Europe - 14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. / 02.31.53.20.04 - Fax / 02.31.53.85.85

Horaires d'ouverture

Lundi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Mardi, de 9h30 à 16h00
Mercredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Vendredi, de 9h30 à 16h00
Samedi (les 2^e et 4^e du mois), de 9h00 à 12h00

LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Activité : Le CIDFF 14 a pour mission d'informer, écouter, orienter anonymement et gratuitement le public, notamment les femmes, dans les domaines du droit, de la santé, de la vie quotidienne et de l'emploi. Il s'agit d'une mission d'intérêt général confiée par l'État. L'objectif est de favoriser, par l'accès aux droits, l'autonomie des personnes.

CIDFF 14

Résidence Saint-Ursin - 10, rue Roger Aini - Hauteville
14100 Lisieux
Tél. / 02.31.62.32.17 - Fax / 02.31.62.60.79
Courriel / cidfflisieux.accueil@cidff14.fr
Site / www.calvados.cidff.info

Permanences

- 1 Centre socioculturel CAF Pierre-Heuzé**
49, boulevard du Général Vanier - 14000 Caen
Mardi, de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous uniquement
- 2 Circonscription d'action sociale Guérinière**
3, rue Jean le Hir - 14000 Caen
Mercredi, de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous uniquement
- 3 Centre socioculturel CAF Chemin-Vert**
17, rue Pierre Corneille - 14000 Caen
2^e et 4^e mercredi du mois, de 13h30 à 16h45,
sur rendez-vous uniquement

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

Activité : La Direction Départementale de la Protection des Populations du Calvados met en œuvre des politiques publiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs dans différents domaines.

Elle veille, à la loyauté des transactions et exerce une activité de contrôle sur les pratiques commerciales réglementées ; à la conformité, à la qualité et à la sécurité des produits manufacturés et prestations ; à la loyauté et à la sécurité de l'alimentation ; à la santé et à la protection des animaux ; à la traçabilité des animaux et des produits animaux dont elle assure la certification.

Elle assure également l'inspection d'installations classées agricoles pour la protection de l'environnement.

DDPP

6, boulevard du Général Vanier - BP 95181 - 14070 Caen cedex 5
Tél. / 02.31.24.98.60 - Fax / 02.31.24.98.02

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
(vendredi 16h)

UFC QUE CHOISIR

Activité : L'UFC Que Choisir est une association de consommateurs qui a pour objet de promouvoir, d'appuyer et de relier entre elles les actions individuelles ou collectives des consommateurs, contribuables et usagers tendant à garantir la reconnaissance et le respect de leurs droits, la libre expression de leurs opinions et la défense de leurs intérêts tant individuels que collectifs, de favoriser la prise en charge des problèmes de consommation par les consommateurs eux-mêmes et de soutenir l'action des consommateurs. L'association tient des permanences, réalise des enquêtes, des études...

UFC Que choisir

19, quai de Juillet - 14000 Caen
Tél. / 02.31.86.32.54
Courriel / contact@caen.ufcquechoisir.fr

Permanences

Rendez-vous à prendre au téléphone du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC)

Activité : Le CLIC est un guichet d'accueil, de conseil et d'orientation des personnes âgées, de leur famille et des professionnels de l'action gérontologique. Il a pour objectif de faciliter l'accès aux droits pour tous les retraités et personnes âgées, et de développer des actions de prévention afin d'améliorer leur vie quotidienne.

CLIC de Caen et couronne

17 av. Pierre Mendès-France
Bât.F2 BP 10519
14035 CAEN CEDEX 1
Tél. / 02.50.22.40.20
Courriel / cliccaencouronne@calvados.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
Accueil physique de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h15
Accueil téléphonique de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

LA MAISON DES ADOLESCENTS

Activité : La permanence juridique de la Maison des Adolescents accueille des enfants et des parents (ensemble ou séparément). Elle répond aux questionnements dans les domaines des droits du mineur, de la famille, du harcèlement (moral, par internet, téléphone portable, vidéo...). En cas de besoin, elle peut orienter les familles vers des professionnels du droit.

Maison des adolescents

9 place de la Mare
14000 CAEN
Tél./ 02.31.15.25.25
Permanence juridique un mercredi par mois / sur rendez-vous

LA MAISON DE L'HABITAT

Activité : La Maison de l'habitat Caen la mer est un centre de ressources sur l'habitat. Que vous soyez locataire ou propriétaire, particulier ou institution, que vous souhaitiez louer, acheter ou rénover un logement, la Maison de l'habitat Caen la mer est l'adresse unique pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches concernant le logement et l'habitat dans toutes les communes de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Maison de l'habitat

Hôtel de la Communauté Urbaine
16, rue Rosa Parks - CS 52700 - 14027 Caen cedex 9
Tél. / 02.31.38.31.38 - Fax / 02.31.38.31.39
Courriel / maisonhabitat@caenlamer.fr
Site / www.maisonhabitat.caenlamer.fr

Horaires

Du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le vendredi, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU CALVADOS (MDPH)

Activité : La MDPH est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle a pour vocation de faciliter l'ensemble des démarches des personnes en situation de handicap, leurs familles ou leurs représentants, de porter conseil. La MDPH offre également des possibilités d'accompagnement dans l'orientation vers les services et établissements médico-sociaux, dans l'accès à la scolarité, à la formation et à l'emploi et dans la vie sociale.

MDPH du Calvados

17, rue du 11 Novembre - 14000 Caen
Tél. / 02 31 78 91 75 / 0800 100 522 (numéro vert)
et / 02 31 78 91 99
Courriel / mdph@calvados.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h15
Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15

LA MAISON DES SYNDICATS

Activité : La Maison des syndicats regroupe l'ensemble des antennes départementales des organisations syndicales. Elle est au service du public pour tout renseignement et accompagnement professionnel.

Maison des syndicats

29, avenue Charlotte Corday - 14000 Caen
Tél. / 02.31.83.30.52

Permanences

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (L.D.H.)

Activité : Fondée en 1898 lors de l'affaire Dreyfus, la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH) est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. L'article 1^{er} de ses statuts mentionne au cœur de son action la défense des principes énoncés dans les Déclarations des droits de l'Homme de 1789 et 1793, la Déclaration Universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et ses protocoles additionnels, les conventions et pactes internationaux et régionaux en matière de droit d'asile, de droit civil, politique, économique, social et culturel. Membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme dont elle est une des associations fondatrices, la LDH est également membre de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH).

Section LDH Caen

c/o Maison des Solidarités
51, quai de Juillet - 14000 Caen
Site / www.ldh-france.org et / www.ldh14.com

Permanences téléphoniques

Du lundi au vendredi, de 10h00 à 13h00
138, rue Marcadet - 75018 Paris
Tél. / 01.56.55.50.10
Courriel / juridique@ldh-france.org

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES (ACJM)

Activité : Le service d'aide aux victimes d'infraction pénale de l'ACJM est habilité par la Cour d'appel de Caen pour intervenir auprès des victimes d'infractions pénales (enfants et adultes), quelles que soient les infractions subies et les circonstances entourant les infractions et quel que soit le stade de la procédure, y compris en dehors de toute procédure. Il constitue un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les victimes et leurs proches. Il peut également accompagner les victimes dans leurs démarches, voire lors de certaines audiences (ex : Assises). Une psychologue est présente au sein du service pour proposer du soutien psychologique. Le Bureau d'Aide aux Victimes du tribunal de grande instance de Caen est tenu par ce service. Le service d'aide aux victimes est membre du réseau France-Victimes.

ACJM

TGI - 11, rue Dumont d'Urville - CS 45257 - 14052 Caen cedex 4
Tél. / 02.50.10.13.20 - Fax / 02.31.35.63.57
Courriel / acjm.caen@wanadoo.fr
Site / www.acjm-normandie.fr

Permanences

16, rue Saint André - 14000 Caen
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Sur rendez-vous de préférence au 02.31.35.67.10

LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

Activité : Le Bureau d'aide aux victimes est habilité par la Cour d'Appel de Caen pour soutenir et informer gratuitement les victimes d'infractions pénales et leurs proches à tout stade d'une procédure (avant, pendant et après) et en dehors de toute procédure. Il se situe au sein du Tribunal de grande instance de Caen.

Il a pour objet d'accueillir les victimes et de favoriser la connaissance de leurs droits, de les orienter et de les accompagner dans les démarches sociales, administratives ou judiciaires qu'elles doivent entreprendre, de leur apporter un soutien moral ou psychologique, de les diriger vers les partenaires appropriés à leur situation.

Bureau d'aide aux victimes (ACJM)

TGI de Caen
11, rue Dumont d'Urville - CS 45257 - 14052 Caen cedex 4
Tél. / 02.50.10.13.20

Permanences

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30
Jeudi, de 13h30 à 16h30

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES (ACJM)

Activité : Dans le cadre du Bureau d'aide aux victimes, l'ACJM propose aux victimes d'infraction pénale, de quelque nature que ce soit, une possibilité de prise en charge psychologique gratuite.

Permanences

16, rue Saint André - 14000 Caen
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30
Jeudi, de 13h30 à 16h30
Sur rendez-vous de préférence au 02.31.35.67.10

LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Activité : Le CIDFF délègue au sein de la Maison de Justice et du Droit (MJD) un psychologue clinicien dont la mission complémentaire à l'activité de la MJD, est d'assurer la prise en charge et le soutien psychologique gratuits des victimes de violences intra-familiales et conjugales.

CIDFF

Résidence Saint-Ursin - 10, rue Roger Aini
Hauteville - 14100 Lisieux
Tél. / 02.31.62.32.17 - Fax / 02.31.62.60.79
Courriel / cidfflisieux.accueil@cidff14.fr
Site / www.calvados.cidff.info

Permanences

1 Centre socioculturel CAF Chemin-Vert

17, rue Pierre Corneille - 14000 Caen
Tous les mercredis, de 9h00 à 13h00,
sur rendez-vous uniquement.

2 La Maison de Justice et du Droit

1, place de l'Europe - 14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. / 02.31.53.20.04 - Fax / 02.31.53.85.85
2^e, 4^e et 5^e vendredis du mois, de 9h30 à 16h00,
sur rendez-vous uniquement
1^{er}, 3^e mercredis du mois, de 9h30 à 12h30,
sur rendez-vous uniquement

Les personnes étrangères

LA CIMADE

(Accueil juridique et administratif des étrangers)

Activité : La CIMADE est une association nationale créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées. Son rôle consiste à accueillir, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives et juridiques. Elle intervient également dans les centres de rétention administrative, où sont maintenus les étrangers en instance d'expulsion, pour veiller au respect de la dignité des personnes retenues et de leurs droits. Elle intervient aussi pour faciliter l'accès aux droits du public étranger ou d'origine étrangère.

CIMADE

19, rue Mélingue - 14000 Caen
Tél. / 06.40.13.69.53
Courriel / cimadecaen@gmail.com
Site / www.lacimade.org

Permanences

Différentes permanences sont mises en place selon les problématiques, renseignez-vous.

1 Permanences juridique droits des migrants

Lundi de 12h30 à 14h30
Vendredi de 14h à 16h

2 Ateliers sociolinguistiques (pratique de la langue française)

Lundi de 12h à 15h
Vendredi de 14h à 16h

LES CENTRES D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

Activité : Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile accueille et héberge les demandeurs d'asile politique orientés par l'OFII et les assiste pour l'élaboration de leur dossier de demandeur d'asile. Il propose également, sur orientation d'un travailleur social, un accompagnement social, administratif et médical.

- **Adoma**
56, rue Louis Robillard - 14000 Caen
Tél. / 02.31.35.13.82
- **Itinéraires**
212, rue d'Auge - 14000 Caen
Tél. / 02.31.35.64.80
- **Althéa**
325, rue de Falaise - 14020 Caen
Tél. / 02.31.84.17.63
- **Les amis de Jean Bosco**
CADA - 18, rue Villons Les Buissons - 14000 Caen
Tél. / 02.31.74.82.53
Courriel / si.cada@aajb.asso.fr
Site / www.aajb.fr
- **France Terre d'Asile**
7, rue Docteur Roux - 14000 Caen
Tél. / 02.31.70.34.10

Les personnes étrangères

FRANCE TERRE D'ASILE

Activité : France Terre d'Asile accueille, oriente et accompagne les demandeurs d'asile primo-arrivants. Le premier accueil se fait sur rendez-vous.

France Terre d'Asile

7, rue Docteur Roux - 14000 Caen

Tél. / 02.31.70.34.10 - Fax / 02.31.70.76.02

Courriel / plfcaen@france-terre-asile.org

Site / www.france-terre-asile.org/

1 Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Fermé le mercredi

2 Accueil sans rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matins, de 9h00 à 12h30

Info migrants

Service d'information, anonyme et gratuit destiné aux migrants et aux professionnels.

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00
Tél. / 01.53.26.52.82

ASSOCIATION DES RÉFUGIÉS DU CALVADOS (ARCAL)

Activité : ARCAL est une association qui aide les demandeurs d'asile dans les différentes démarches administratives, et notamment pour la constitution du dossier destiné à l'OFPPA.

ARCAL

19, rue Mélingue - 14000 Caen

Tél. / 06.08.28.10.52

Courriel / arcalbn@yahoo.fr

Site / www.arcal.org

Horaires d'ouverture

Mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC TOU-TE-S LES IMMIGRÉ-E-S DU CALVADOS (ASTI 14)

Activité : ASTI est une association qui accueille, oriente et accompagne les personnes étrangères dans leurs démarches administratives et juridiques (service courrier, demande d'asile, de séjour, de nationalité française, de droits sociaux, d'hébergement) en proposant une aide adaptée. L'association propose également des ateliers d'apprentissage de la langue française et favorise les espaces de rencontre entre les personnes étrangères et des personnes françaises (ateliers, activités culturelles, débats...).

Maison des Solidarités

51, quai de Juillet - 14000 Caen

Tél. / 02.31.52.90.71 - Fax / 09.70.60.58.98

Courriel / asti-14@wanadoo.fr

Site / www.fasti.org

Horaires d'ouverture de l'accueil

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h15

Permanences - informations juridiques

Lundi matin à partir de 9h30 avec ou sans rendez-vous

Ateliers d'apprentissage de la langue française

Du lundi au vendredi sur inscription

Liste des partenaires

La Préfecture du Calvados
Le parquet du Tribunal de Grande Instance de Caen
La Maison de l'avocat
L'association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale (ACJM)
Le Centre de Médiation de Notaires de Normandie
Chambre des Notaires de la Cour d'appel de Caen
Chambre Interdépartementale des Huissiers de justice de Basse Normandie
Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
Le Délégué du défenseur des droits sur le Calvados
Le Conciliateur de justice
L'Association des Amis de Jean Bosco (AAJB)
L'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE)
L'Association Calvadosienne de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ACSEA)
La Maison de Justice et du Droit (MJD)
Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
UFC Que Choisir
La Maison de l'habitat
La Maison des syndicats
La CIMADE
Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)
La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH)
Association des Réfugiés du Calvados (ARCAL)
Association de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s du Calvados (ASTI 14)
France Terre d'Asile
La Maison des adolescents

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Cet annuaire est proposé
par la Ville de Caen
et les partenaires du CLSPD.**

Impression : Imprimerie municipale, novembre 2018. Conception : Hervé Chéri

Ville de Caen

**Direction de la Jeunesse
et de la Vie Étudiante**

Tél. / 02.31.30.41.36

Courriel / e.francheteau@caen.fr

Association d'aide aux victimes (ACJM)

TGI de Caen

11, rue Dumont d'Urville CS 45257

14052 Caen cedex 4

Tél. / 02.50.10.13.20 - Fax / 02.31.35.63.57

Courriel / acjm.caen@wanadoo.fr

Site / www.acjm-normandie.fr

CAEN.FR @  



CAEN
NORMANDIE 